



**Au Grand Conseil Vaudois**

**Interpellation : Paris sur les résultats sportifs et tricherie, l'Etat ne doit pas soutenir les tricheurs !**

**Développement :**

Un fois de plus la presse relate les tricheries organisées dans le cadre des paris sur les résultats de manifestations sportives en Europe et dans notre pays. Aujourd'hui, ce sont des paris sur de nombreuses rencontres du championnat suisse de football qui sont au cœur des discussions.

Cette fois, c'est une enquête d'Europol qui a mis au jour l'existence de centaines de matchs arrangés à travers le monde, relevant que plus de quarante parties ont été faussées dans notre pays.

Il faut aussi rappeler qu'en dehors des paris illégaux et des paris en ligne, souvent organisés à l'étranger, la Loterie Romande, qui a son siège dans notre Canton, offre la possibilité de parier sur certaines rencontres du championnat suisse précité. La situation nous permet de penser que des tricheries ont entaché certaines rencontres proposées dans la grille de paris de la Loterie Romande.

**Questions :**

Nous demandons au Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

1. Quel organe officiel est responsable de la gestion des autorisations d'exploitation des jeux ou paris sur les résultats sportifs en Suisse Romande ?
2. Quel regard le Conseil d'Etat porte-t-il sur les faits évoqués ainsi que sur les suspicions de tricherie dans l'organisation de paris ou jeux officieux, tels que ceux proposés par la Loterie Romande ?
3. Qui est responsable du contrôle éthique et du contrôle légal de l'exploitation des courses, paris ou jeux, notamment le contrôle des paris dans le domaine des jeux sportifs ?
4. Dans l'attente de l'établissement des faits par la justice, les autorités ne devraient-elles pas ordonner la suspension temporaire des paris sur les résultats de courses ou de jeux sportifs ?
5. Quelles seraient les conséquences financières pour notre Canton, ses institutions et les associations subventionnées si l'on devait supprimer les paris sur les résultats de courses ou jeux sportifs ?

Lausanne, le 5 février 2013.

C.-A. Voiblet,  
Député

(souhaite développer)